

-8%
d'effectifs



**chez les cabinets d'audit en
deux ans – sans qu'aucun plan
social n'ait été déclenché.**

Les bénéfices explosent sur le dos des salariés mis
sur le carreau. **Assez de contournements : le droit
du travail doit s'appliquer à toutes les entreprises !**

Venez en discuter autour
d'une table ronde.

*Save
the date*

Table Ronde

- 15 septembre 2026
- 17H30 → 19H30
- Chambre des salariés
2-4 rue Pierre Hentges
L-1260 Luxembourg

Venez rencontrer vos représentants syndicaux et les
experts juridiques de la Chambre des salariés pour faire
le point sur les pratiques managériales d'aujourd'hui et
apprendre à défendre vos droits.

→ **L'OGBL Secteur Financier sera
accompagné et soutenu lors de cette
table ronde par le LCGB-SESF.**



Vous vous reconnaissez dans cette situation ?

Taux d'utilisation inatteignable, objectifs volatils,
pression, burnout : si l'un de ces cas vous parle,
vous n'êtes pas seul.

Contactez l'OGBL Secteur Financier qui vous
accompagnera dans vos démarches. Nous recevons
chaque semaine des membres en difficulté ou
souhaitant simplement poser une question.

- +352 54 05 45 927
- secfin@ogbl.lu
- www.ogbl-finance.lu

OGB•L
Secteur Financier

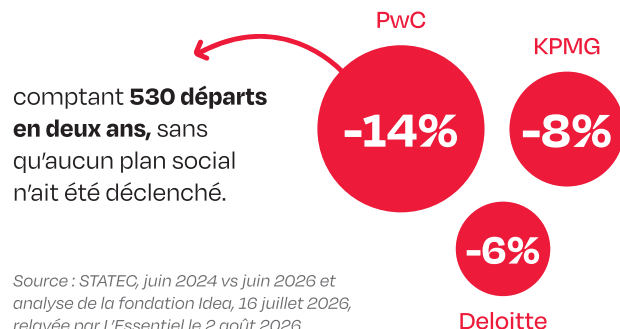
Big Four au Luxembourg

**Bénéfices records,
salariés sacrifiés :
jusqu'à quand ?**

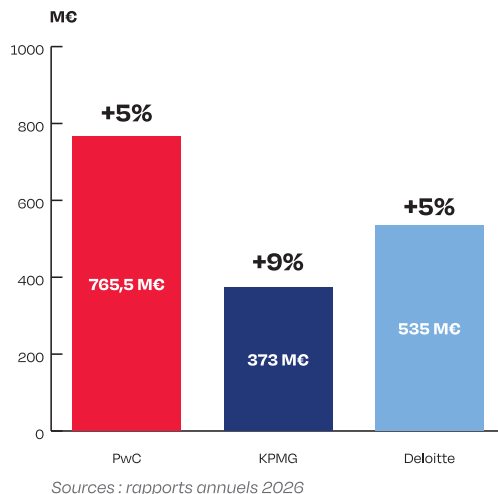
OGB•L
Secteur Financier

Des chiffres qui interpellent

Évolution des effectifs sur deux ans



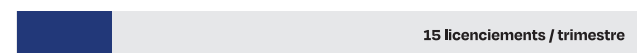
Chiffre d'affaires 2025 en hausse



- Les effectifs reculent, les revenus augmentent – alors que plusieurs Big Four investissent dans de nouveaux sièges.

Une érosion organisée ?

Seuil légal déclenchant un plan social



Rythme moyen constaté chez PwC



Estimation à partir des 530 départs enregistrés sur deux ans (STATEC), soit près de 4,4 fois le seuil de l'article 166-1 du Code du travail

- **Non-remplacement** des départs et réorganisations successives
- **Objectifs mouvants** : « taux d'utilisation » dont vous ne maîtrisez ni l'attribution ni l'évolution
- **Externalisation** de tâches vers le Portugal, la Roumanie, l'Inde ou l'Île Maurice



Une réelle transparence

- L'ouverture d'une enquête indépendante** pour établir les causes réelles de la baisse des effectifs : départs volontaires, licenciements, non-remplacement, externalisation, automatisation ?
- Que les autorités vérifient** qu'aucune entreprise ne contourne la législation sur les licenciements collectifs par une réduction progressive et dissimulée des effectifs.
- Une révision des seuils de l'article L. 166-1** du Code du travail, afin d'empêcher que des stratégies de réduction d'effectifs échappent aux procédures censées protéger les salariés.

Les salariés ont droit à la transparence.

C'est pour lever toute ambiguïté qu'une enquête indépendante s'impose aujourd'hui. Si vous êtes concerné/e, **contactez l'OGBL Secteur Financier en toute confidentialité.**

